

lots convenant à la construction de motels, disons suffisamment de terrain pour cinq, six, sept ou dix unités, et alors nous acceptons des offres de la part d'hommes d'affaires désirant devenir propriétaire et gérant de motel ou de centre d'achats à l'intérieur des centres de services touristiques, qui seront tous circonscrits dans des zones bien définissables et possédant un caractère définissable. Une fois que ce centre atteindra son point de saturation, une autre zone sera choisie. Toutes ces zones feront partie du cadre naturel en s'harmonisant aussi heureusement que possible avec l'œuvre de la nature en vue de plaire aux personnes traversant le parc en automobile ou en autobus.

Le centre de service aux visiteurs présente un problème extrêmement difficile. Le zonage est absolument essentiel pour l'administration d'un système de parcs nationaux, et le but est d'avoir dans chaque parc ce qu'on pourrait appeler une zone de réserve naturelle ou sauvage, une zone à densité faible et une zone à densité élevée. Je pense que ceci correspond assez bien à la réalité. Nous tentons d'en arriver à un compromis entre le maintien des parcs pour tout le monde tout en permettant à tout le monde de venir les admirer. La nature sauvage demeurera virtuellement inviolée. Les zones à densité faible contiendront les routes destinées à permettre aux gens de voyager dans le parc et à jouir des vues splendides, ainsi que les motels en nombre restreint, alors que les zones à densité élevée seront utilisées pour le développement du gros des commodités touristiques.

Le sénateur CAMERON: N'y a-t-il pas une certaine contradiction dans le texte de la loi où il est dit que les parcs seront préservés à perpétuité en faveur de tout le monde? Il est bien évident que, à moins que les commodités soient augmentées, seule une fraction du public sera en mesure de se prévaloir des avantages des parcs nationaux.

M. MACDONALD: Nous reconnaissons qu'il y a conflit. Je ne sais s'il s'agit réellement d'une contradiction, mais c'est certainement une bonne description du problème. Nous acceptons le fait qu'il est inutile de préserver les parcs si les gens ne sont pas en état de les voir, mais il faut en arriver à un compromis quant au nombre de personnes pouvant visiter un parc simultanément. Nous acceptons également le fait que la population du pays augmente rapidement, et que sans une augmentation équivalente des parcs, tant en superficie qu'en nombre, ceux-ci seront régulièrement forcés d'arborer le signe «complet», comme cela est déjà arrivé dans plusieurs des parcs nationaux aux États-Unis. Nous ne serons pas en état d'ajouter des motels et autres commodités pour visiteurs au-delà de toute limite, sans en même temps détruire précisément ce que les gens viennent chercher. En d'autres termes, les gens ne viennent pas pour visiter un développement en forme de rubans de motels de sorte qu'à chaque tournant de route on puisse se trouver en face d'un autre motel. Cela détruirait le but même de parcs tels que ceux de Banff, de la Baie de Fundy et Terra Nova.

Le sénateur CAMERON: Un instant, je vous prie. Je crois déjà avoir dit que le territoire de la ville de Banff couvre 325 acres. Supposons à présent que l'on étende cela à 1,000 acres, ou même 2,000 acres. On pourrait alors développer plusieurs des centres touristiques dont vous avez parlé, et je suis totalement d'accord avec cela. Il nous reste encore des milliers de milles carrés de nature vierge. Ne pourriez-vous pas compenser en comprenant davantage de terrain vierge dans le parc national en vue de procéder à ce développement sous forme de ruban lequel—comprenez-moi bien—devrait être rigoureusement contrôlé.

M. MACDONALD: Oui, ceci soulève tout le problème de la planification pour l'avenir. Lorsque nous étudions la préservation des parcs, nous devons envisager la population qui, dans des centaines d'années à venir, voyagera alors et comparer cette population à la demande qui existera alors pour des parcs. Évidemment, nous sommes d'avis qu'il devrait y avoir plus de parcs nationaux, mais